

Témoignage : Villiers-au-Bouin - 2 fleurs

Lettre d'info n°2
Janvier 2012

Concours des Villes et Villages Fleuris

Ce concours est financé par le Conseil général de l'Indre-et-Loire dont il a délégué l'organisation à la Société d'Horticulture de Touraine.



Actualités

Le Trophée du Département Fleurri vient d'être attribué au département de l'Indre-et-Loire (lire page 2)

Le Prix Bonpland

Dans nos communes, les jardins d'ornement de particuliers sont méconnus et pourtant certains méritent une reconnaissance à l'instar des jardins publics. Il est possible de les mettre à l'honneur et de les faire sortir de l'anonymat grâce au prix Bonpland, concours des jardins d'agrément organisés par la Société Nationale d'Horticulture de France.
Renseignements sur le site : www.snhf.org

La charte européenne de l'arbre d'agrément

Elle vise à régir les principaux rapports entre l'homme et l'arbre. En 8 articles, elle défend le respect de l'arbre comme un être vivant dont la longévité dépasse l'échelle humaine et comme un patrimoine à préserver et à transmettre.
Renseignements sur le site : www.sfa-asso.fr/arboriculture/charte/charte.htm

L'affichage publicitaire

Il a été modifié par la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (art.36 à 50 modifiant le code de l'environnement). Cette loi réaffirme le principe de l'interdiction de l'affichage publicitaire en dehors des parties agglomérées (entrée de ville...). Les dispositifs dérogatoires relatifs aux pré-enseignes de petits formats hors agglomération (1,5 m² maximum) seront abrogés. A ce titre, les pré-enseignes non conformes devront être retirées avant le 13 juillet 2015.
Un règlement local de publicité (RLP) permet à une commune de gérer l'affichage publicitaire et de préciser les règles en fonction du contexte urbain.

Ecojardin ®,

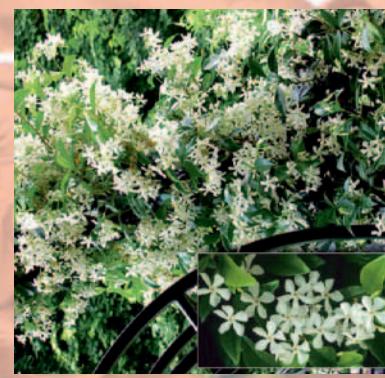
le label de gestion écologique des espaces verts

Plante & Cité et ses partenaires étaient réunis le 15 juin dernier pour le lancement officiel d'Ecojardin, le nouveau label partagé de gestion écologique des espaces verts et la mise à disposition des professionnels du référentiel associé. Cet outil les accompagnera dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion pour un entretien des espaces verts plus respectueux de l'environnement et les aidera à valoriser ces nouvelles approches tant auprès de leurs équipes que du grand public. Le label couvre de multiples thématiques, telles que la gestion de l'eau et des sols ou l'utilisation des produits phytosanitaires.
Une grille d'évaluation de plus de 100 critères sera utilisée lors des audits en vue de l'attribution du label et pourra également guider les gestionnaires comme outil d'auto-évaluation.

Akebia quinata



Glycine et Clématite à grande fleur



Actinidia kolomikta



Clematis armandii



Concours des villes

Les concours Bilan du Fleurissement 2011

Le jury départemental

Cette année, le jury départemental a visité, du 11 au 22 juillet, 151 communes, 190 maisons fleuries, 10 « activités de loisirs-tourisme » et 8 offices de tourisme.

La remise des prix a eu lieu le 27 octobre à la maison des sports de Parçay-Meslay.

Le jury régional

93 communes labellisées de 1 à 3 fleurs de la Région Centre ont été visitées par le jury la semaine du 22 au 25 août. Au total, 10 reçurent une fleur supplémentaire, dont 2 en Indre-et-Loire : Largay et Villiers-au-Bouin. 30 communes furent proposées au jury régional dont 8 en Indre-et-Loire.

17 d'entre elles se voient attribuer une 1^{re} fleur dont 6 de notre département : Athée-sur-Cher, Le Petit-Pressigny, Liméray, Parçay-Meslay, Rochebon et Villaines-les-Rochers.

La remise des prix a eu lieu le 30 novembre après-midi à Orléans.

Le jury national

Le jury national a parcouru notre département 3 jours consécutifs du 23 au 25 août, visitant 3 communes.

► Saint-Cyr-sur-Loire pour la confirmation de sa 4^e fleur obtenue en 2008. Le parc de la Perraudière et les nouveaux aménagements dont le cimetière avenue de la République furent notamment appréciés.

► Tours pour le renouvellement de sa 4^e fleur qui relève le défi malgré les travaux du Tramway. Avoine pour l'attribution de la 4^e fleur. Elus et jardiniers ont su faire découvrir leur ville et l'ambiance végétale au jury composé de 4 personnes.

La remise des prix aura lieu le 15 février 2012.

Le Trophée du Département Fleuri

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que l'Indre-et-Loire vient de recevoir le « **Trophée du Département Fleuri** » qui récompense l'implication des différents acteurs du département dans l'organisation du concours des villes et villages fleuris et des actions de valorisation du territoire. Il est la marque d'une qualité de l'accueil, d'un intérêt particulier du département pour l'amélioration du cadre de vie à travers des actions liées à l'aménagement, la préservation de l'environnement, le développement économique et la cohésion sociale.

Communes nouvellement labellisées 1 fleur :



Dossiers d'inscription aux concours, règlements, fiches techniques... à télécharger sur le site : www.embellissonslatouraine.fr

et Villages Fleuris

L'évolution du concept du fleurissement au profit de l'embellissement

Depuis une dizaine d'années, le « **fleurissement** » évolue vers une dimension plus globale d'**« embellissement »**. Gage de qualité des villes et villages, il traduit le savoir-faire des jardiniers.

Actuellement, les individus sont sensibles aux espaces verts qui génèrent un sentiment de bien-être.

Plus de 75% de la population française sont en demande d'espaces naturels, d'espaces sportifs veris, de parcs équipés de structures ludiques.

Les espaces verts sont de plus en plus conçus pour s'inscrire de manière cohérente dans un territoire.

La fleur sera horticole, vivace ou spontanée selon les lieux. On peut la retrouver sous forme de :

- prairie naturelle et bulbines naturalisés en milieu naturel,
- vivaces et arbustes en accompagnement de voirie,
- annuelles et bisannuelles, donc de saisonnières, en centre-ville,
- à proximité de lieux de vie ou du patrimoine historique.

La nécessité de répondre aux exigences écologiques impose une réflexion plus fine sur la conception et la gestion des espaces afin de définir des zones différenciées pour l'entretien et le choix des végétaux.

Quoi qu'il en soit, l'embellissement de nos villes et villages reste primordial et indispensable. Le fleurissement aura plutôt sa place en centre-ville, le verdissement dans les autres zones. Par de nouvelles pratiques, l'embellissement répond aux enjeux environnementaux en préservant et enrichissant la biodiversité, en limitant la pollution et en économisant les besoins en eau. Il répond également aux enjeux culturels en mettant en valeur les sites prestigieux, le terroir, le patrimoine, l'identité des paysages. Il répond enfin aux enjeux sociaux en favorisant la communication, l'éducation à l'environnement et la transmission du savoir-faire horticole et paysager.

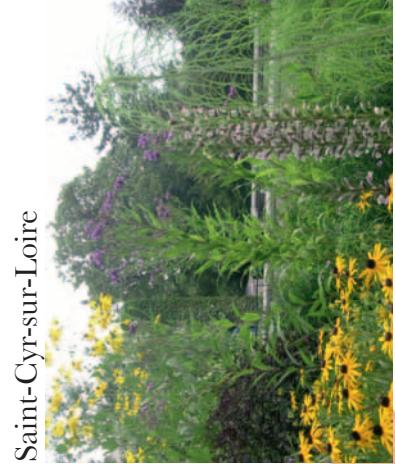
Idées d'association de plantes automnales et printanières



Ligueil
Tulipes, Pensées, Giroflées,
Myosotis, Couronne impériale.



Ligueil
Tulipes, Muscaris, Thlaspi,
Bruyère, Lavande, Rosier.



Saint-Cyr-sur-Loire